

# Le 28 avril 2016:

## mobilisation en faveur de lois fermes, d'une application stricte et de syndicats forts

#IWMD16 28april.org

### La crise de la SST

Toutes les 15 secondes, un travailleur meurt d'une maladie ou d'un accident du travail.

Toutes les 15 secondes, 153 travailleurs sont victimes d'un accident lié au travail.

Chaque jour, 6 300 personnes meurent d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle – soit plus de 2,3 millions de morts par an. Chaque année, 317 millions d'accidents surviennent au travail.

Au moins 160 millions de travailleurs et de travailleuses contractent chaque année une maladie professionnelle, dont la plupart en raison d'une exposition à des agents chimiques. Le stress professionnel et les lésions attribuables au travail répétitif causent de lourdes pertes humaines, devenant ainsi les plus grands défis en matière de santé au travail sur de nombreux lieux de travail.

Derrière ces chiffres se trouvent des hommes et des femmes qui ont perdu la vie et la santé en raison de décisions prises par des dirigeants avides et incompetents et de l'incapacité des autorités publiques à régler et à faire appliquer le droit à un emploi sûr et sain.



*«J'ai ressenti un choc et le plancher a cédé. Les gens ont commencé à courir dans tous les sens et le plafond s'est effondré. Je protégeais tout le temps ma tête, mais j'ai été prise au piège sous les décombres. Ma main a été prise et j'ai cru que j'allais mourir. Les gens autour de moi mouraient (...). J'ai désormais besoin de soins médicaux et j'ai des rêves pour ma fille. Alors il faut que je gagne de l'argent.»*

Shila Begum, survivante de l'effondrement du Rana Plaza – après la mort de son mari, Shila a dû déménager avec sa fille à Dhaka afin de trouver du travail, mais elle n'est plus en mesure de travailler en raison de la douleur dont elle souffre au bras et des effets traumatisants qu'elle a subis ce jour-là<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> <http://www.cleanclothes.org/safety/ranaplaza/shila-begum-survivors-story>

*«J'ai 39 ans et je souffre de crises de panique et d'anxiété suite au harcèlement que j'ai subi par deux directeurs sur mon lieu de travail. Les cris, les injures, les regards méprisants et, fondamentalement, être traité comme un moins que rien pendant cinq ans ont eu des effets néfastes sur lui. Je ne parviens plus à travailler et je ne suis pas sûr d'y arriver un jour. Les auteurs du harcèlement ont détruit ma vie et je ne sais même pas comment des jeunes y font face, la plupart d'entre eux ne semblant pas y arriver.»* Bob<sup>2</sup>

<sup>2</sup> <http://www.thejournal.ie/readme/bullying-in-work-665391-Jun2014/>



«La vie humaine est-elle si peu valorisée? Nous n'avons pas seulement perdu 301 personnes. C'est une blessure profonde au cœur de l'ensemble de la société. J'ai attendu cinq jours pour que le corps de mon mari ait pu être identifié à la suite des tests ADN. Pourquoi est-ce que l'État protège les inspecteurs et ne permet pas qu'ils soient jugés? Je souhaite voir l'État assumer sa responsabilité à cet égard. Nos enfants sont privés de leur père. J'ai peu confiance en la justice en Turquie. Non seulement j'ai perdu mon mari l'année dernière, mais j'avais aussi perdu mon frère dans un accident dans la mine il y a sept ans. Personne n'a été condamné à une peine de prison. Et le mari de ma tante avait également perdu la vie antérieurement dans un accident dans la mine. La justice n'est jamais rendue». N.K., veuve d'un mineur décédé à Soma<sup>3</sup>.

«De nombreux accidents ont lieu en raison de l'absence de surveillance et d'inspection et aucun investissement n'est effectué par des entreprises privées dans les mines.» A.A., survivant de la catastrophe à Soma<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> <https://www.hrw.org/news/2015/04/13/turkey-mine-disaster-trial-open>

<sup>4</sup> <https://www.hrw.org/news/2015/04/13/turkey-mine-disaster-trial-open>



© Mustafa Karaman

«Ma maladie a été reconnue en 1998 alors que mon employeur en avait connaissance depuis 1983. (...) J'ai travaillé pendant 21 ans avec de l'amiante. J'avais 18 ans quand j'ai commencé; j'étais intérimaire dans la région et j'ai accepté de travailler dans la société Ferodo car elle me proposait un contrat et qu'elle payait 40 % de plus. Durant ma première année, en 1964, j'ai travaillé dans l'atelier de broyage. On mettait l'amiante dans les bennes à pleines mains. Il y avait tellement de poussière dans l'atelier qu'on ne voyait pas à dix mètres. Les six gars qui travaillaient avec moi sont décédés. Je n'ai entendu parler de l'amiante qu'en 1998, un an après son interdiction en France. Les médias disaient que les anciens ouvriers allaient avoir des cancers, alors je suis allé faire une radio des poumons, et c'est là que j'ai appris la vérité. Depuis lors, je vis dans l'angoisse qu'un cancer se déclare. Les collègues à qui c'est arrivé n'ont pas tenu trois mois».

Roger Armand, 60 ans, ancien travailleur exposé à l'amiante et membre de l'association des victimes Aldeva. Il est atteint d'asbestose aux deux poumons.



[AJOUTEZ ICI UN TÉMOIGNAGE DE VOTRE PAYS/SECTEUR]

.....

.....

.....

.....

# Pourquoi les syndicats doivent-ils s'organiser et se mobiliser le 28 avril?

Le 28 avril, le mouvement syndical international rend hommage à ceux qui ont perdu la vie et la santé au travail, en transmettant un message clair: souvenez-vous des morts et lutez pour les vivants.

Perdre la vie ou tomber malade au travail ne devraient pas être considérés comme des «effets collatéraux» indésirables mais inévitables de la production. Il importe de se souvenir des victimes et, surtout, nous devons nous mobiliser pour veiller à ce que les responsables (gouvernements, employeurs) rendent compte de leurs actions ou de leur inaction. Le 28 avril est également une journée où nous présentons nos revendications et propositions concernant le moyen de prévenir de nouvelles souffrances, dans la mesure où nous savons que la plupart des accidents et des problèmes de santé au travail peuvent être évités.

Le 28 avril 2016, le mouvement syndical international mettra l'accent sur le besoin urgent que les gouvernements et les employeurs soutiennent les réelles solutions à la crise de la SST: la réglementation, la mise en oeuvre et les droits, par opposition à des approches superficielles et individualistes de la santé au travail. Les risques de la sécurité et de la santé au travail constituent des défis collectifs, qui nécessitent des solutions collectives.

**Thème de 2016: «Au travail, votre santé et votre sécurité dépendent de lois fermes, de leur application stricte et de syndicats forts.»**

**Des lois fermes** parce que, dans le monde entier, les travailleurs et les travailleuses ne disposent pas d'une protection juridique adéquate contre les risques potentiellement mortels pour leur santé au travail, et lorsqu'ils bénéficient d'une protection, elle est menacée par les tentatives de déréglementation des gouvernements. Des initiatives sont également prises pour « privatiser » la réglementation moyennant l'utilisation des normes de santé et de sécurité établies par des organismes privés, tels que l'ISO.

Les chiffres concernant la crise de la SST sont, d'abord et avant tout, la conséquence des politiques de «laissez-faire» des gouvernements qui ont décidé de traiter la sécurité et la santé au travail comme une «charge pour la compétitivité», ignorant leur obligation de protéger la santé et la vie des citoyens, ainsi que le terrible impact des maladies et des accidents du travail sur l'ensemble des progrès d'un pays.

**Une application stricte** parce que nous savons que, même si nous disposons de lois en matière de santé et de sécurité, elles sont d'une faible utilité si elles ne sont pas appliquées. De nombreux pays affirment défendre la législation, mais permettent aux employeurs d'ignorer leurs obligations et de mettre en danger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et travailleuses. La dégradation des services d'inspection du travail fait partie de ces tendances inquiétantes.

La dégradation des mécanismes de mise en oeuvre en matière de sécurité et de santé au travail est inacceptable, en particulier en raison de la restriction ou de la diminution des

fonds affectés aux inspections du travail, mais dans certains pays également en raison de la corruption, de l'absence de formation des inspecteurs ou d'efforts proactifs pour sensibiliser les travailleurs/euses à leurs droits et mécanismes de plainte. Afin de garantir une bonne sécurité et santé au travail, ces mécanismes doivent être plus fermes, être dotés de ressources suffisantes et être solides.

**Des syndicats forts** parce qu'ils assurent la meilleure protection des travailleurs/euses. Les lieux de travail bénéficiant d'une forte représentation syndicale ont des taux de mortalité, de lésions et de maladies beaucoup plus faibles que ceux qui n'en ont pas. Toutefois, de nombreux pays introduisent des lois antisyndicales, tentent de remplacer les syndicats par des «associations du personnel» triées sur le volet par les employeurs ou d'introduire d'autres formes de «participation» dans le but d'exclure les syndicats.

Trop souvent, les systèmes de production actuels sont organisés de telle sorte que les travailleurs/euses doivent absorber les pressions pour accroître la productivité en acceptant une protection plus faible et une plus grande précarité du travail, et dans de nombreux cas en mettant leur santé et leur vie en danger en échange d'un salaire. Agir collectivement pour combattre cette tendance par le biais des syndicats est un premier pas vers un lieu de travail plus sûr. En outre, les preuves scientifiques et la perception des travailleurs indiquent que lorsqu'ils sont représentés par des syndicats en ce qui concerne les questions liées à la sécurité et à la santé au travail, leur environnement de travail est nettement plus performant que lorsqu'ils sont abandonnés à leurs inquiétudes.

L'action syndicale en matière de santé au travail est axée sur l'élimination et le contrôle des risques, ce qui implique concrètement une action en faveur de la prévention. Pendant des années, les syndicats ont œuvré sur le lieu de travail pour recenser les problèmes, sensibiliser les travailleurs/euses, élaborer des propositions, négocier des accords et vérifier leur mise en oeuvre et efficacité.

## Que font les syndicats le 28 avril?

Des milliers d'actions sont menées chaque année le 28 avril. Certains syndicats mènent des centaines d'événements dans leur pays respectif, tandis que d'autres organisent des séminaires, des rassemblements, des réunions familiales, des célébrations commémoratives, des manifestations et des mobilisations «éclair» de grande visibilité (*flash mobs*). Enfin, certains observent simplement des minutes de silence sur le lieu de travail. L'essentiel est d'organiser une activité ET de la communiquer.

Annoncez vos actions, publiez vos photos et posters en utilisant:

Twitter: #wmd16

Facebook: introduisez «28 April» dans la barre de recherche afin de trouver la page consacrée à cette journée.

Envoyez un courriel à: [Anabella.Rosemberg@ituc-csi.org](mailto:Anabella.Rosemberg@ituc-csi.org)

Éditrice - responsable:  
**Sharan Burrow**, secrétaire générale

**CSI**  
5 Bd du Roi Albert II, Bte 1  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél: +32 2 224 0211 Fax: +32 2 201 5815  
Courriel: [press@ituc-csi.org](mailto:press@ituc-csi.org) Web: [www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org)